

Fiche "accessibilité"

Considérations générales

Dans sa Déclaration de Politique régionale (DPR), le Gouvernement wallon prend des engagements en matière d'accessibilité de l'espace public à tous les usagers et en particulier aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit notamment :

- d'aménager les trottoirs et de promouvoir le mobilier urbain répondant aux besoins de tous les usagers et en particulier ceux à mobilité réduite,
- de créer une signalisation adaptée aux handicapés sensoriels,
- de développer l'installation de dalles podotactiles pour les malvoyants, ...

Le Département des Infrastructures subsidiées subventionne des aménagements sur voiries communales tant routiers que d'espaces publics dans lesquels chaque utilisateur doit trouver sa place et se rencontrer en toute sécurité.

Textes légaux

Le texte légal auquel se référer en matière d'accessibilité de l'espace public est le CWATUP.

En particulier, les articles 414 et 415 du chapitre XVII ter « Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite (AGW du 25 février 1999, art. 1^{er}) ».

Article 414 § 1^{er} : ce chapitre s'applique aux actes et travaux soumis à permis d'urbanisme,

notamment :

- § 1^{er}, 12° aux parkings d'au moins 10 emplacements et les immeubles destinés au parking ;
- § 1^{er}, 14° aux trottoirs et espaces, publics ou privés, desservant les bâtiments et infrastructures visés au présent paragraphe, ainsi que le mobilier urbain qui y est implanté

Article 414 § 2 : il ne s'applique pas aux travaux de renouvellement du revêtement, de conservation ou d'entretien des trottoirs et espaces publics ou privés visés au § 1^{er}, 14°.

CWATUP, Coordination officieuse mise à jour le 10 juillet 2009

<http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/DGATLP/PagesDG/CWATUP/GEDactualise/GED/gedListeArbo.asp> ou sur le site de la législation wallonne Wallex <http://wallex.wallonie.be>

Ouvrages de référence

Pour aider les concepteurs de projets à intégrer ce concept d'accessibilité au plus grand nombre d'usagers, des codes de bonnes pratiques ont été réalisés.

"Guide de bonnes pratiques pour l'aménagement de cheminements piétons accessibles à tous", Les Manuels du Met n°10, octobre 2006

En Région de Bruxelles Capitale, citons le "Vade Mecum personnes à mobilité réduite dans l'espace public", Région de Bruxelles-Capitale, 2006

Associations de référence

GAMAH; Groupe d'Actions pour une meilleure accessibilité aux personnes handicapées asbl, <http://www.gamah.be>

Plain-pied, bureau d'études spécialisé en aménagement pour les personnes à mobilité réduite, <http://www.plain-pied.com>

IBSR, Institut belge pour la Sécurité routière, <http://www.ibsr.be>